

Quatre cercles de silence – la violence sexuelle dans les institutions catholiques

Par Marek Spitzczok von Brisinski¹

13 juillet 2015

" Mais je pense qu'il est temps de soulever cette question que, jusqu'à présent, chaque personne concernée a principalement traité de son côté."

(Documentation Cornered Table, p. 21, extrait d'une lettre ouverte, 2009).

Comment fonctionne le système d'agression et de violence sexuelle? Comment les agresseurs font-ils et les agresseurs manipulent-ils l'ensemble de leur environnement: Enfants et adolescents, parents, collègues, supérieurs, toute l'institution? Comment peuvent-ils tromper tout le monde afin de dissimuler et de camoufler les actes? Les explications suivantes montrent comment les victimes de violence sexualisées ont été déstabilisées, désorientées et contraintes au silence à de nombreux niveaux. Et que cette insécurité perdure souvent des années et des décennies après les événements. Il s'agit de tirer des enseignements du passé et de clarifier les responsabilités structurelles. Il s'agit en outre d'encourager et de mettre en confiance le processus d'acceptation du passé, et de fournir des conclusions structurées pour soulager davantage les personnes concernées.

Ce texte est basé sur des rapports publiés par des personnes affectées et par des personnes impliquées, ainsi que sur ma propre expérience en tant que conseiller et accompagnateur de garçons et d'adultes affectés. En outre, je suis familier avec la réévaluation de la sexualisation dans les institutions laïques et catholiques.² Les actes antérieurs à 2010 sont discutés avant que la violence sexuelle institutionnelle soit largement discutée publiquement et socialement. Cependant, les stratégies des agresseurs et les systèmes d'abus sont toujours présents dans les institutions aujourd'hui.

En guise de remarque, les comportements des auteurs masculins sont décrits ainsi que les implications pour les personnes concernées. De telles descriptions peuvent entraîner un stress personnel et activer les propres souvenirs de chacun. Aucune action explicite n'est décrite, mais les contextes et effets structurels sont décrits. Les rapports cités ici fournissent des informations plus détaillées sur les événements survenus dans des institutions individuelles. Si des signes de stress apparaissent, il est conseillé de prendre soin de soi le mieux possible et de mettre en pratique ses propres moyens de soulager le stress. Les pauses, la distance et les exercices physiques peuvent être utiles. Il peut également être utile de parler à une personne formée professionnellement ou à un centre de conseil.

Contexte

Les enfants et les jeunes peuvent être exposés de manière répétée à la violence sexuelle dans les écoles, les internats, les paroisses, les centres de loisirs ou auprès des responsables pastoraux. Ils sont ici impliqués dans des contextes et des actions sociales qui les affectent à plusieurs niveaux et laissent des traces : physiquement, émotionnellement, mentalement et dans leur vision du monde. Les stratégies et les expériences de l'agresseur isolent souvent les jeunes longtemps après la fin des actes. Il n'est pas rare qu'elles entraînent des années de silence, des sentiments de culpabilité et de honte, des peurs et des réactions incompréhensibles. Les victimes de violences sexualisées vivent avec les conséquences et mobilisent de nombreuses ressources pour trouver leurs propres moyens d'y faire face. À maintes reprises, les victimes rapportent que les processus de guérison s'amorcent avec le temps et qu'une paix intérieure est possible.

Dans les années et les décennies qui suivent l'expérience de la violence, la façon dont ils y font face est souvent caractérisée par le silence. Il n'y a généralement pas de mots appropriés pour comprendre ce qui s'est passé ou pour communiquer avec les autres.

Aussi, pour un échange productif sur ce thème, il faut quelqu'un qui écoute, croit les narrateurs et peut supporter d'accompagner les personnes concernées dans un processus dialogique. Il peut s'agir de personnes formées sur le sujet : des professionnels de centres de conseil qualifiés, des thérapeutes

spécialisés. Mais il est également utile que les personnes concernées parlent entre elles - individuellement et organisées en groupes de défense ou en groupes d'entraide - se soutiennent mutuellement. Les amis et la famille peuvent également être d'un grand soutien.

Le modèle suivant des quatre cercles de silence décrit la nature particulière de la violence sexualisée dans les institutions ecclésiastiques. Le terme "institution" est défini au sens large. Même un pasteur dans une paroisse et un conseiller dans une famille font partie de l'institution, car ils appartiennent clairement à l'église, à ses idées et à ses règles. Les deux premiers cercles se retrouvent généralement dans la violence sexuelle institutionnelle, tandis que les deux autres représentent la spécificité dans les institutions religieuses.

Premier cercle - Confinement spatial et isolement physique.

Lorsque les enfants ou les adolescents entrent dans une institution, ils en adoptent les règles, règlements et habitudes, parce qu'ils veulent en faire partie. Qu'ils soient auteurs ou délinquants, les personnes qui planifient et exercent des violences sexuelles sélectionnent certains enfants qu'ils préfèrent dans leur "cercle intérieur". Ce faisant, ils créent leurs propres espaces dont ils sont les seuls à réguler l'accès. Ici, la frontière entre espaces publics et privés devient souvent floue. Les auteurs invitent les enfants et les jeunes dans leurs espaces privés ou définissent les espaces publics comme étant les leurs. Ils organisent des excursions et des voyages afin de créer une distance spatiale par rapport à la vie quotidienne et d'avoir un contrôle sur les conditions et les processus locaux. Les enfants et les jeunes sont invités à participer individuellement ou en petits groupes à des activités sélectionnées. Ce faisant, les frontières des habitudes occupations avec des charges sont déplacées, ou les règles généralement valables sont suspendues. La consommation partagée d'alcool, les activités violentes, intimidantes ou humiliantes peuvent en faire partie. De tels événements sont souvent qualifiés d'initiation ; il semble important d'y participer afin d'appartenir au groupe. En outre, l'engagement au secret est utilisé. Il s'agit de vérifier si les enfants et les adolescents préférés peuvent participer et garder le silence.

Progressivement, ces activités sont ensuite sexualisées, sous couvert de pédagogie ou de soins particuliers. Cela inclut la nudité, le visionnage de matériel pornographique, le contact physique. C'est là que commencent les agressions sexuelles, qui s'intensifient généralement avec le temps. Les déplacements dans l'espace sont contrôlés aussi étroitement que possible par les auteurs. Souvent, ils occupent les enfants et les jeunes afin qu'ils passent peu de temps en dehors de leur cercle d'influence. Les contacts avec des pairs ou avec leur famille sont exclus ou ouvertement interdits. Les rapports des personnes concernées décrivent cette approche de diverses manières. Petite sélection issue de tels rapports :

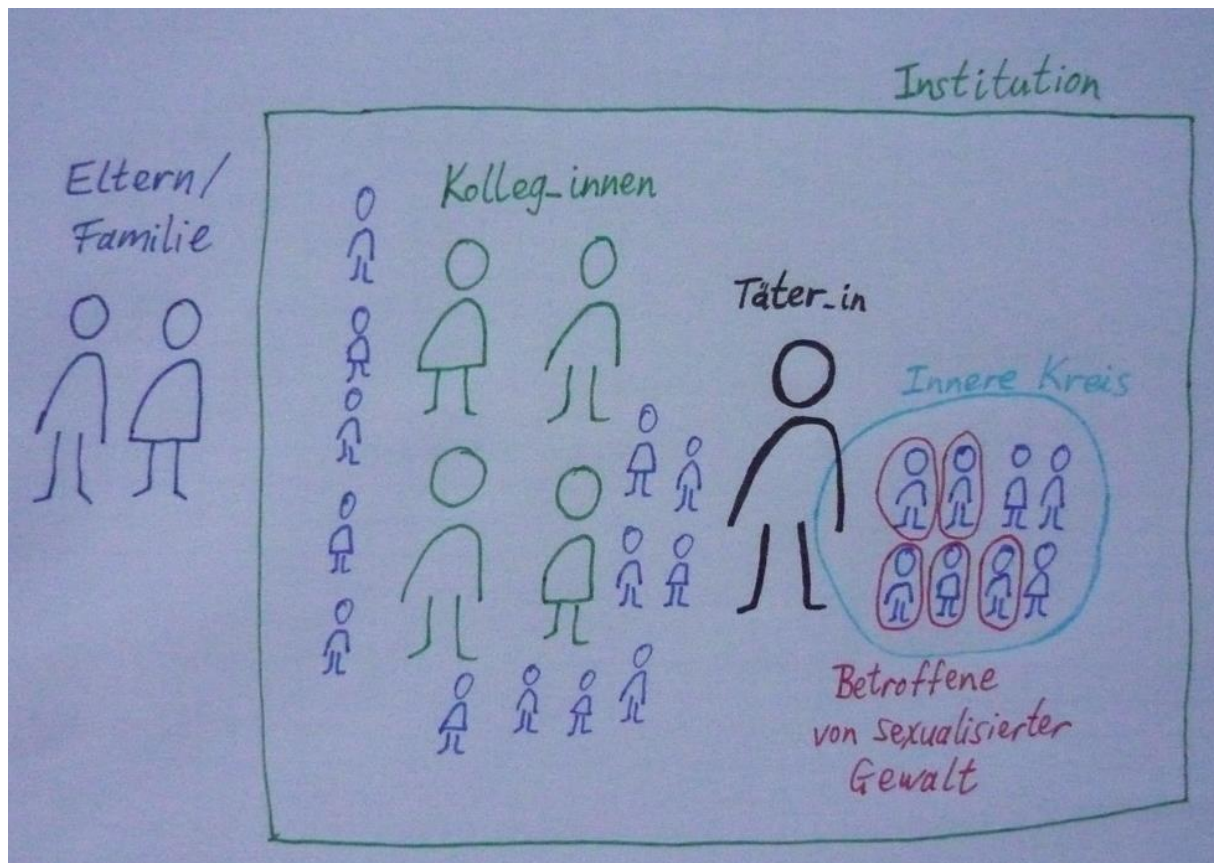
"En outre, j'ai remarqué qu'il invitait des étudiants dans sa chambre le soir, qu'il fermait la porte à clé et éteignait la lumière" (Rapport Merzbach, p. 10).

" Je dois ma première intoxication alcoolique et les premières images pornographiques que j'ai vues à [le père R.]. J'ai moi-même fait l'expérience de la façon dont [il] s'occupait personnellement des garçons ivres et les mettait au lit. (Documentation Eckiger Tisch, p. 23)

"Le Père H profitait apparemment de toutes les occasions qui se présentaient pour vivre ses penchants sexuels dans les endroits les plus divers. A cet égard, il existe des indices d'abus lors d'un voyage de vacances avec des jeunes au Portugal ou envers des enfants d'un foyer. [...] Un abus sur des adolescents au cours d'un camp de toile est en revanche totalement acquis." (Rapport Merzbach, p. 21)

Ces rapports et bien d'autres décrivent le contrôle des espaces et une influence sur les enfants et les adolescents que les auteurs utilisent pour atteindre leur objectif d'agression sexuelle.

Le graphique suivant illustre le système d'abus utilisé par les auteurs dans les institutions représentées :



En créant ce cercle restreint de favoritisme, les auteurs contrôlent certains espaces et mouvements d'enfants et de jeunes. Les enfants et les adolescents, qui expriment assez clairement leur rejet de tels actes, sont souvent exclus et dévalorisés. En conséquence, ils peuvent également subir un stress psychologique important, similaire à celui que connaissent les autres victimes. La pression psychologique est immense, car les auteurs influencent de manière massive le comportement des jeunes, leurs amitiés, leurs relations, leurs contacts familiaux. Il existe souvent une dynamique de groupe qui impose l'obéissance et la subordination, et contre laquelle les jeunes peuvent difficilement se défendre en raison de leur jeune âge et de la forte pression qu'ils subissent pour se conformer. "Le leader [de l'institution]" était orienté vers ce "monde auto-créé" dont il était le centre, avec pour conséquence une certaine déconnexion du "monde normal" (Bericht Bintig, p. 73).

En cas de questionnement, les auteurs ont toujours une explication pour leurs actions et pour le comportement des enfants. Ils se placent délibérément entre les personnes concernées et les autres enfants, collègues et parents qui pourraient les aider. Ils établissent généralement des contacts étroits avec leurs supérieurs afin de protéger leurs actions dans les zones grises et d'exercer davantage de pouvoir. Ainsi, ils entraînent également des tiers dans les stratégies des auteurs. Ils gratifient d'autres adultes d'attentions, de cadeaux ou rejettent certaines personnes, allant jusqu'à la diffamation, afin que celles-ci soient considérées comme indignes de confiance, si un soupçon est exprimé. Les enfants et les adolescents concernés sont ainsi privés de la possibilité d'obtenir de l'aide de personnes extérieures. Ils sont continuellement isolés spatialement, émotionnellement et mentalement.

Deuxième cercle - Manipulation émotionnelle et mentale

Dans le cadre de leur système de manipulation, les auteurs impliquent les enfants et adolescents concernés dans des enchevêtrements émotionnels et créent ainsi des dépendances. Par des punitions, des cadeaux et une attention intéressée, ils se présentent comme les confidents spéciaux

des personnes concernées ou comme des autorités incontestables. Cette position spéciale est ensuite utilisée pour les actes sexuels et violents, qui sont toujours justifiés par le privilège spécial.

Les enfants et les adolescents affectés souffrent de peur, de honte et de sentiments de culpabilité pour des événements dont ils ne sont pas responsables, mais qui leur sont imposés. On leur suggère que les actes sexuels sont une partie naturelle de la vie et qu'ils y participent volontiers, alors que c'est le contraire qui est vrai. Cela crée de la honte et un sentiment de culpabilité. D'une part, les agresseurs élèvent les jeunes comme étant spéciaux et exceptionnels, puis ils exigent une proximité qui n'est pas désirée et se livrent à des actes privés intimes qui accablent émotionnellement les enfants et les jeunes.

La violence sexualisée implique un abus de pouvoir, de proximité et de soins. Cela conduit naturellement à la confusion, au doute et à l'ambiguïté chez les jeunes victimes. Si des pulsions sexuelles biologiques apparaissent dans le contexte de la violence sexualisée (sensation de plaisir, érection, éjaculation), cela conduit à une confusion supplémentaire. Là où des adultes responsables devraient offrir un soutien et une orientation pour le développement personnel, les agresseurs provoquent l'isolement, la désorientation, le doute de soi, et même le désespoir. En raison du fait qu'immédiatement après la violence sexuelle, il n'y a aucune possibilité pour la plupart d'entre eux de réfléchir aux événements dans un cadre objectif, les conséquences graves restent souvent non traitées pendant une longue période.

L'abus sexuel est aussi un abus émotionnel et mental, avec des conséquences graves qui prennent souvent beaucoup de temps à traiter.

"Selon le plan, il a maintenu un système d'éducation qui a été conçu pour rendre les garçons dociles. À la base, il s'agissait d'un système perfide de récompense et de punition. Ceux qui étaient soumis recevaient des allocations ou des informations importantes et de l'aide pour leur carrière scolaire. Un sentiment d'appartenance, de fierté et de reconnaissance était créé. De cette façon, le Père S a pu attirer l'attention sur lui en étant idolâtré. Le prix que les jeunes ont dû payer était immense. [...] Une fois qu'ils appartenaient à ce cercle, il était presque impossible d'en sortir. On risquait d'être puni. Dès qu'une des personnes concernées sortait du système de pouvoir et de dépendance, elle ressentait la pleine force de la sévérité perfide que le Père S., abusant de sa fonction et de sa tâche, imposait aux déviants ainsi qu'envers ceux qui résistaient à ses avances. Les élèves formaient ainsi un système extrêmement tendu, fait de honte et de péché d'une part, et de crainte de la colère du Père S à l'égard des camarades exposés d'autre part." (Rapport Merzbach, p. 15 et suivantes)

"Le Père D lui-même semblait être omniprésent. Il était impossible de lui cacher quoi que ce soit. Grâce à son propre système d'espionnage, qui ne tenait aucun compte de la vie privée des enfants, ainsi qu'à un ingénieux système d'informateurs, le Père D était toujours au courant des comportements supposés déviants de certains enfants et était en mesure de lancer des expéditions punitives ciblées. L'atmosphère associée, ainsi que la peur et la terreur étaient intensifiées par la coupure de tous les liens avec la famille d'origine. Un contrôle intensif du courrier était le moyen d'y parvenir." (Rapport Merzbach, p. 6f.)

"J'étais intérieurement blessé, désespéré, seul, effrayé, brisé. La seule personne en qui j'avais confiance, m'a fait du mal, m'a souillé, et me plonge maintenant dans la peur." (Rapport Merzbach, p. 10)

"Ce n'est que bien plus tard que j'ai perçu que le révérend se satisfaisait lui-même. Malgré une thérapie intensive, jusqu'à ce jour, cette première rencontre avec la sexualité sous forme de trouble intérieur m'a marqué." (Rapport Merzbach, p. 17)

"Bien sûr, cela me pose problème que quelqu'un ait commis des actes sexuels sur moi, mais ce qui me touche, c'est de ne pas m'être défendu." (Rapport Merzbach, p. 18)

(Comme nous l'avons vu plus haut, les victimes qui se sont défendues contre une agression sexuelle font également état d'une détresse psychologique ultérieure).

En résumé, la colère, la peur, la culpabilité et la honte sont toujours associées à une confusion mentale et sont mutuellement dépendantes. La pression massive, les actions indésirables, l'obligation de se taire et une situation apparemment sans issue entraînent souvent un stress et des dommages psychologiques durables.

"La souffrance des élèves touchés, associée à cet événement criminel, réside dans le fait qu'ils n'ont pas pu échapper au filet qui leur a été imposé. Ils sont restés piégés et soumis à l'abus de pouvoir de leur éducateur, avec tous les sentiments négatifs de culpabilité, de péché et de honte qui l'accompagnent." (Rapport Merzbach, p. 16).

Troisième cercle - L'inversion de la religion

La plupart des enfants et adolescents impliqués dans les institutions catholiques venaient de familles catholiques, allaient à l'église, connaissaient les rituels religieux et la position particulière des personnes consacrées qui les accomplissaient. Ils savaient clairement ce qu'étaient le bien et le mal, quelles étaient les attentes morales, et qu'ils avaient le devoir d'obéir. Dans un tel environnement, il est particulièrement difficile de faire face aux agressions massives d'ordre émotionnel, mental, physique et religieux. C'est particulièrement vrai dans le cas des agressions commises par des membres ordonnés du clergé. Leur autorité religieuse évidente découle des contextes suivants :

- Ils sont les représentants de Dieu sur terre ;
- Ils interprètent la Bible et accomplissent les rituels religieux ;
- Ils évaluent quel comportement est souhaitable et juste, quel comportement est mauvais, et ce qui est un péché ;
- Ils prescrivent la voie du salut des péchés ;
- Ils sont considérés comme particulièrement purs et irréprochables, y compris dans le contexte de l'abstinence sexuelle (célibat) - ceux qui n'ont pas le droit de mener une vie sexuelle n'ont aucun faux pas dans ce domaine ;
- Dans l'Église catholique, avec son ordre hiérarchique et l'obéissance correspondante, il n'y avait guère de place pour la critique ou les plaintes.

La sexualité est un sujet difficile dans l'Église catholique, qui est progressivement discuté plus ouvertement. La sexualité physique des adultes est placée dans le cadre du mariage.

Toute personne qui pense à la sexualité ou la vit d'une autre manière est définie comme un "pécheur" et doit confesser ses pensées et ses actes. Dans le cadre de l'ordination spirituelle, la sexualité est spiritualisée et 'déworldisée'.

Les religieuses deviennent "l'épouse du Christ" et les prêtres se tiennent "in persona Christi" comme ses représentants sur terre. De cette manière, les ecclésiastiques qui pratiquent la violence sexuelle utilisent également la religion à leurs propres fins. Eux-mêmes, par leur fonction et leur statut, sont au-dessus des choses du monde et de la sexualité "inférieure". En tant que figures d'autorité, ils définissent qui et quoi est un péché.

"Les auteurs étaient (note de l'auteur) des ecclésiastiques qui, dans l'esprit de nombreux enfants, incarnaient une autorité non seulement mondaine, mais presque divine. L'abus de cette autorité est particulièrement susceptible de priver les enfants de leur soutien spirituel et affectif à long terme, peut-être même de façon permanente." (Rapport Zinsmeister et. al., p. 10)

La confession sert également aux prêtres à influencer les enfants et les adolescents et à créer chez eux un sentiment de culpabilité pour les violences sexuelles qu'ils ont subies.

"En tant que confesseur, il pouvait interroger les enfants qui se confessaient à lui sur leurs premières expériences sexuelles, en les désignant comme des péchés et en pointant ainsi déjà des victimes pour des abus ultérieurs. En fin de compte, il considérait son appel personnel au châtement comme la réaction appropriée à une faute établie, qu'il exagérait comme une offense à la volonté divine. Ainsi, les enfants croyants ont été doublement traumatisés. Qu'avec de telles circonstances un terrain idéal pour les abus sexuels ait été créé est évident et n'a pas besoin d'être mise en exergue séparément." (Rapport Merzbach, p. 7)

" Le garçon avait ressenti un 'dégoût indescriptible' dans ces situations récurrentes [...] et se vivait comme extrêmement impuissant et en même temps pécheur, car tout ce qui était physique et sexuel était - comme on le lui avait appris à plusieurs reprises - un péché." (Rapport Zinsmeister et. al., p. 43)

"On enseignait aux garçons entrant dans la puberté que leurs propres sentiments étaient impurs et pécheurs." (Rapport Zinsmeister et. al., p. 204)

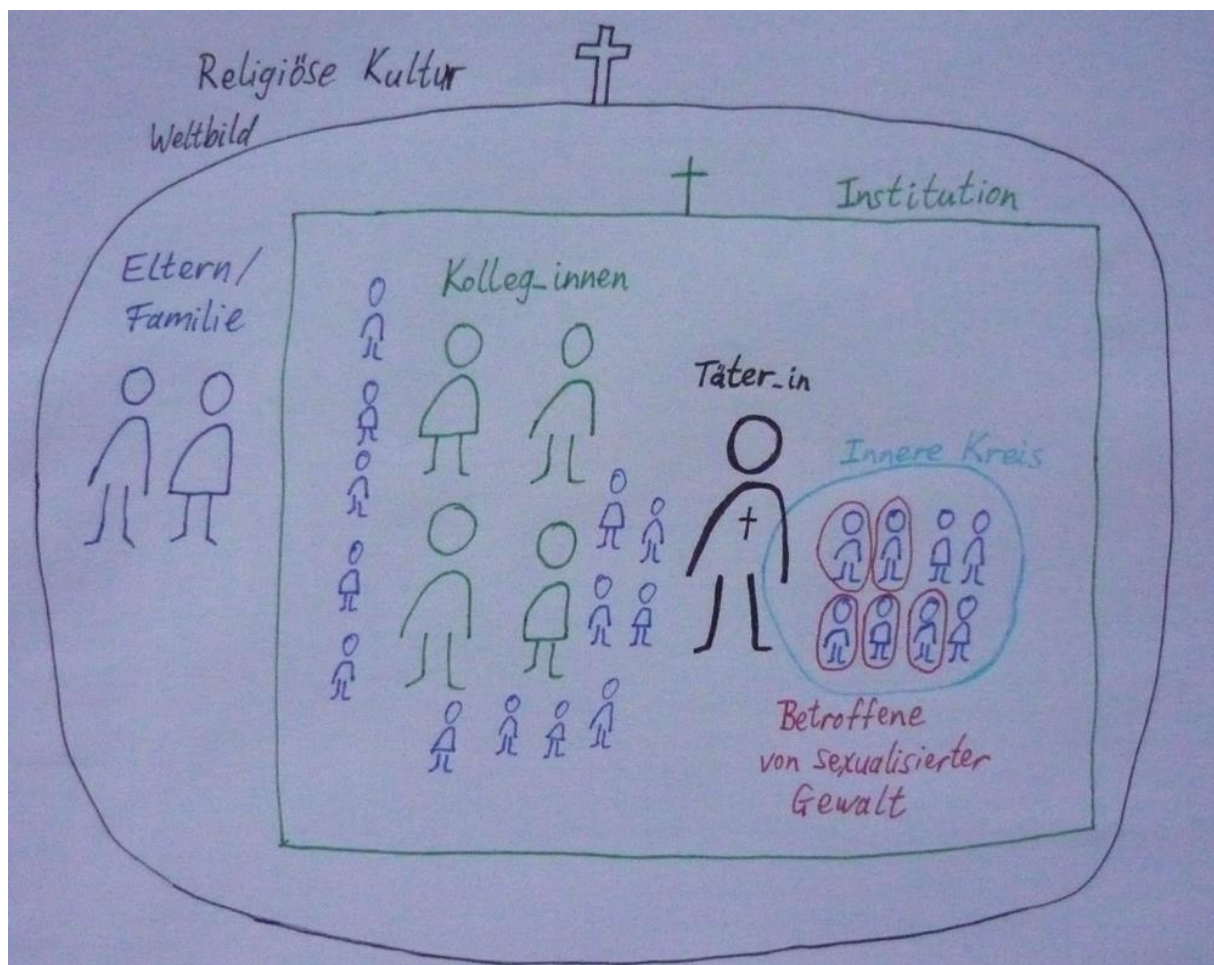
"L'instruction religieuse était également très stricte et rigide. La peur du péché qui se cache partout. Le péché nous était inculqué. Toutes les impulsions et les désirs spontanés, j'ai appris à m'en méfier." (Rapport Merzbach, p. 25)

"D'une part, comme nous le dit un autre ancien élève, tout ce qui était physique et sexuel était décrit comme condamnable, mais d'autre part l'accent permanent sur la dépravation et la surveillance de la 'pureté' des garçons était virtuellement dirigé vers cela. Un ancien élève de l'internat écrit :

"L'éradication de tout était la préoccupation centrale de l'éducation et le thème dominant du premier au dernier jour de mon séjour à l'internat. Il y régnait une atmosphère très fortement sexualisée - ex negativo, bien sûr". Le contact avec les filles était considéré comme un péché et donc dangereux." (Rapport Zinsmeister et. al., p. 38)

La violence sexualisée était souvent suggérée aux jeunes victimes comme étant leur propre mauvaise conduite et - comme dans les contextes laïcs - on les en rendait responsables. Dans certains cas, les victimes devaient se confesser aux auteurs des violences sexuelles qu'elles avaient subies et demander leur rédemption.

Le schéma ci-dessus, appliqué aux institutions ecclésiastiques, rend visibles les autres conséquences d'un tel système d'abus dans un contexte religieux.



Les agressions sexuelles commises par des ecclésiastiques signifient pour les jeunes une inversion de la vision religieuse du monde : les personnes censées être particulièrement sublimes et pures sont violentes et manipulatrices ; là où la sexualité n'est pas censée être pratiquée, des actes sexuels perfides et punissables se produisent ; et là où un chemin religieux veut conduire au salut, il est lié à des méfaits et des dommages massifs. Des événements aussi troublants dans ce qui est en fait un cadre clairement défini ont, dans de nombreux cas, existentiellement ébranlé la confiance fondamentale des personnes concernées, leur vision du monde et leur foi.

"Ce mélange de culpabilité et d'expiation, d'hypocrisie, d'oppression sexuelle et de terreur psychologique a fait de moi une personne qui abordait son environnement avec la plus grande méfiance. Pendant de nombreuses années, mes relations avec les filles et les jeunes femmes ont été perturbées." (Rapport Merzbach, p. 10)

"Le sentiment exagéré du péché me rendait timide à faire quoi que ce soit de mon propre chef. Partout rôdait le danger d'enfreindre l'ordre et la crainte de la punition qui s'ensuivrait." (Rapport Merzbach, p. 25)

"Chaque pensée, chaque rêve qui n'était pas en harmonie avec les exigences de l'éducateur prenait dans ma conscience la forme d'un péché. Seule une disponibilité absolue et sans réserve à la Subordination pouvait me sauver." (Rapport Merzbach, p. 25)

"Ne serait-ce que pour pouvoir garder ses crimes secrets et les poursuivre, le Fr. D devait fermer hermétiquement ce filet de dépendances. Il était impossible de s'en échapper. S'approcher de la famille avec les seules allusions délicates possibles sur les agressions sexuelles du prêtre semblait sans espoir. Comment pouvaient-ils, avec la dévotion habituelle à l'égard de l'église à cette époque, croire ce que leur enfant avait décrit ? Alors qu'ils pensaient que leur enfant était si bien soigné ?". (Rapport Merzbach, p. 8)

Quatrième cercle - Structures institutionnelles de dissimulation

"Les enfants concernés n'ont trouvé aucune protection non seulement dans l'institution, mais aussi dans les structures de l'ordre." (Rapport Merzbach, p. 8)

Dans presque toutes les institutions ecclésiastiques où des violences sexualisées ont eu lieu, la réputation de l'institution a primé sur la protection des enfants. Les indications de problèmes dans la proximité-distance n'étaient pas suivies de manière structurée, elles étaient banalisées ou ignorées. Les jeunes concernés étaient laissés seuls, voire discrédités, s'ils parlaient (sous quelque forme que ce soit) de ce qui s'était passé. Même s'ils ne pouvaient pas nommer les agressions sexuelles en toute clarté, nombre d'entre eux laissaient entendre que quelque chose n'allait pas.³ Dans la grande majorité des cas, ils n'étaient pas écoutés, leurs préoccupations et leurs besoins n'étaient pas pris au sérieux. Si une institution devait supposer que les jeunes victimes pourraient révéler des agressions, elle le ressentait souvent comme une menace et accusait les enfants et les jeunes d'avoir une mauvaise conduite. Certains garçons qui avaient subi des violences sexuelles ont été expulsés des écoles sur la base d'un "mauvais comportement sexuel."

"Le contenu des lettres du directeur de l'époque représente pour moi une incroyable moquerie. Comme les raisons de l'expulsion étaient également taboues à la maison, il est resté en moi des sentiments de honte tant pour les parents que pour moi, ainsi que pour les autres victimes." (Rapport Merzbach, p. 21)

"Aucune considération n'a été accordée aux sentiments des garçons et à leur développement physique et émotionnel. De nombreux garçons ne trouvaient pas de mots pour exprimer leurs sentiments de honte et d'anxiété. Personne ne les avait éduqués sur les violations des limites sexuelles ; il n'y avait pas d'espace pour qu'ils puissent en parler. Ils avaient également honte de leurs parents ou n'étaient pas pris au sérieux par eux. La rigidité de la morale sexuelle et le tabou de la violence sexuelle font qu'il est difficile pour les enfants et les adolescents de vivre des expériences adaptées à leur âge et de signaler les violations des limites." (Rapport Zinsmeister et. al., p. 204)

Même lorsqu'un soupçon était trop évident pour être ignoré, les faits n'étaient pas résolus, mais le problème était reporté. Ainsi, les soignants accusés étaient régulièrement transférés vers d'autres institutions, sans que les raisons réelles soient nommées. Or, il arrivait fréquemment qu'ils s'y livrent à nouveau à des agressions sexuelles.

"D'après ce que nous pouvons dire, sur la base de documents d'archives et de conversations avec d'anciens responsables, les réactions de la direction provinciale de l'époque aux violations de frontières dont elle avait eu connaissance ont pu être constatées; celles-ci se limitaient principalement à une conversation ponctuelle avec l'accusé. Si l'accusé se montrait raisonnable, les supérieurs considéraient la question comme réglée. [...] Dans aucun de ces cas, les auteurs ou l'ordre n'a sérieusement réfléchi à la manière dont les responsables devaient se comporter vis-à-vis des victimes et de la société civile dont les lois avaient été violées."

(Rapport Zinsmeister et. al., p. 218)

"Des mesures n'ont été prises que lorsque la pression sur le terrain était devenue trop forte. Un garçon s'était confié à son père, qui avait menacé de rendre l'affaire publique. Les rumeurs selon lesquelles [...] quelque chose n'allait pas avaient été systématiquement ignorées. La maxime a donc été suivie, il ne peut être ce qui ne doit pas être et il est nécessaire de sauver les apparences. Avec ces paramètres, il n'est pas surprenant que la seule décision correcte, c'est-à-dire celle de déposer une plainte auprès de la police ou du ministère public, n'ait pas été prise. Au lieu de cela, la publicité a été évitée à tout prix et étouffée autant que possible. Le Père D a été arrêté, sans que la communauté scolaire n'en connaisse les raisons, le Père D a été transféré d'un jour à l'autre. Même dans les communications internes, il est seulement dit succinctement qu'il y avait un besoin urgent d'action. [...] Que les personnes responsables aient clarifié si le Père D ne reprenne pas dans le nouveau lieu ses comportements passés et commette de nouveaux abus, reste ouvert. [...] Les décisions prises à l'époque étaient uniquement caractérisées par la protection de l'ordre et de ses règles, mais pas des enfants." (Rapport Merzbach, p. 8)

"Il continue d'être fatal que de nombreux abus commis par le Père S n'auraient peut-être pas eu lieu s'ils avaient été traités de manière plus agressive." (Rapport Merzbach, S. 17)

La situation a été aggravée par le fait que les abus sexuels n'ont pas été discutés au niveau social avant les années 1970. L'attitude générale envers les enfants était souvent autoritaire et caractérisée par la violence. Par exemple, la règle des châtiments corporels dans les écoles n'a été abolie qu'en 1973. Cela n'exonère cependant pas les institutions de leur responsabilité. Les abus sexuels sur les enfants étaient toujours un délit punissable dans les années d'après-guerre (§176 al. 3 StGB a.F., "fornication avec des enfants").

"Le tabou de la sexualité et de la violence sexuelle rendait difficile, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les membres de l'ordre et les employés, la perception et la discussion ouverte de la sexualité perçue et abordée ouvertement." (Rapport Zinsmeister et. al., p. 204)

Développements et limites

Au cours des dernières décennies, le sujet des abus sexuels a progressivement été mieux perçu et discuté. Depuis la fin des années 1980, des centres de conseil spécialisés et des projets de prévention ont été mis en place par des professionnels dédiés à cette tâche. En raison de la grande publicité dont le sujet a fait l'objet en 2010, le poste de commissaire indépendant pour les questions d'abus sexuels sur les enfants a été créé au niveau fédéral et l'ancienne ministre fédérale des affaires familiales, Christine Bergmann, a été nommée. Depuis fin 2011, Johannes Wilhelm Rörig est le commissaire fédéral indépendant (www.beauftragter-missbrauch.de). On y trouve également un portail d'aide avec des adresses dans tout le pays et une ligne d'aide pour les victimes. De 2016 à 2019, il y a eu en outre la commission indépendante pour la réévaluation des abus sexuels sur enfants (www.aufarbeitungskommission.de). Depuis 2010, des structures de prévention et d'intervention ont été mises en place dans les écoles et institutions catholiques, avec des personnes de contact, des événements de prévention pour les enfants et les jeunes, et des formations pour le personnel. Les cas suspects font désormais l'objet d'une enquête et des sanctions sérieuses sont prises. Il existe désormais des directives d'action et un engagement à coopérer avec les forces de

l'ordre de l'État.⁴ Des personnes de contact déléguées des diocèses et des ordres religieux ont été nommées, auxquelles les personnes concernées peuvent s'adresser (liens vers les informations de contact sous les références), et qui sont responsables du traitement des cas suspects, passés et présents. En 2010, les responsables ont décidé qu'il était possible de demander, par l'intermédiaire des commissaires, le versement d'une indemnité de reconnaissance pouvant aller jusqu'à 5 000 euros et le remboursement des frais de thérapie pour les victimes de violences sexualisées. Les commissaires peuvent répondre aux questions.

Cependant, il existe encore des mécanismes de défense sociaux et politiques qui rendent l'intervention et la réévaluation considérablement plus difficiles. Dans de nombreux domaines de la vie, le sujet est encore difficile à aborder. La divulgation est souvent synonyme de stigmatisation et d'exclusion des personnes concernées, avec de graves conséquences personnelles et professionnelles.

Jusqu'à présent, pratiquement aucune personnalité publique ou politique ne s'est présentée comme victime de violence sexualisée. Il apparaît ici clairement que le fait généralisé de la violence sexualisée n'est pas accepté comme un phénomène de société dans son ensemble. Une manière quotidienne et sociétale de l'aborder reste à trouver.

Même dans le cadre de la discussion plus large menée depuis 2010, divers aspects de la violence sexuelle ont été peu abordés et réfléchis. Cela est également dû à un niveau relativement faible de recherche et de connaissance générale. Certains domaines dans lesquels il serait utile d'avoir un niveau de connaissance et de discussion plus large et plus profond, ne peuvent être que nommés ici. Cette liste est loin d'être complète.

- Aspects spécifiques au genre : Conséquences et effets de la violence sexuelle sur les propres constructions identitaires, par exemple de la masculinité et de la féminité ; affectation des personnes transgenres et intersexuées et celles qui ne souhaitent pas être assignées à un genre précis ; violence sexuelle contre les filles et les femmes dans les contextes catholiques.
- Affectation des personnes présentant des déficiences et des handicaps.
- Trafic de personnes à des fins d'exploitation sexuelle.
- Conséquences à long terme : exposition permanente et récurrente ; Problèmes relationnels ; conséquences sur le développement sexuel.
- Les déficiences qui surviennent comme conséquences, notamment : Stigmatisation ; besoin d'anonymat et d'autres mécanismes de protection ; les atteintes à la santé, au travail et aux finances.
- Méthodes de traitement de guérison et soutien efficace pour y parvenir, de manière informelle et professionnelle.
- La réduction des obstacles formels aux demandes, au système de soins de santé et à l'application de la loi.
- La violence sexualisée comme sujet obligatoire de formation dans les professions sociales, éducatives, infirmières, policières et judiciaires.
- Points aveugles dans tous les domaines de la société sur ce sujet (privé, institutionnel, scientifique, politique).

Implications pour la réévaluation

Grâce aux stratégies des auteurs de violences et à l'utilisation systématique des structures et des ressources institutionnelles, les auteurs peuvent étendre leur pouvoir et manipuler les gens à tous les niveaux : les victimes, la direction et les collègues de l'institution, les familles et les autres proches. Dans le processus d'acceptation de la situation, il est utile d'établir des espaces protégés pour les personnes de ces différents domaines. Les personnes concernées doivent être impliquées dans ces processus et contribuer à leur élaboration. L'accompagnement et le soutien par des professionnels formés devraient être une condition préalable. Après tout, la réévaluation est un processus long et fastidieux.

Les domaines de réévaluation comprennent :

- Le conseil et l'accompagnement des personnes concernées, individuellement et en groupe ;

- Le soutien et le conseil aux proches (familles, amis) ;
- La formation, le conseil et la supervision des collègues de l'institution ;
- La réévaluation au sein de l'ordre ou des structures ecclésiastiques pour les institutions dans lesquelles la violence sexualisée a eu lieu ;
- Forums modérés pour la rencontre des victimes avec des représentants empathiques de l'institution ;
- Apprendre du passé afin de mettre en œuvre des mesures de changement et de prévention future.

Le système institutionnel est responsable des auteurs ainsi que des actes (criminels) commis dans leurs institutions. En effet, ces événements étaient formellement interdits et auraient pu être en partie évités. Dans le passé également, des mesures et des interventions auraient dû être prises, d'autant plus qu'il y avait des indices répétés d'agressions. Celles-ci ont été ignorées ou les auteurs ont été transférés dans d'autres lieux, où ils ont souvent continué à perpétrer des violences sexuelles sur des enfants et des adolescents. Dans ces cas, les institutions et leurs structures de parrainage étaient directement responsables de l'aggravation du préjudice subi par les jeunes.

Un examen de la protection structurelle de l'enfant et les changements correspondants sont incessants et devraient être effectués dans toutes les institutions, que des incidents aient eu lieu ou non. La prise de responsabilité et la prévention appartiennent à chaque institution qui travaille avec des jeunes ou des personnes ayant besoin d'aide.

Conclusion

Ce texte montre comment fonctionnent les mécanismes de la violence sexualisée et pourquoi il est très difficile pour les personnes concernées de parler de leurs expériences. Il est apparu clairement comment les auteurs, dans le cadre d'institutions, construisent leurs propres systèmes d'abus et enveloppent tout le monde autour d'eux dans un tissu de mensonges, d'hypocrisie et de manipulation. Les superviseurs sont également souvent influencés de telle sorte qu'ils n'assument pas la responsabilité des jeunes dont ils ont la charge, mais protègent l'institution, eux-mêmes et les auteurs de violences.

Les victimes de violence sexualisée ont été laissées seules pendant longtemps, ont été isolées, n'avaient pratiquement aucun langage et aucune possibilité de comprendre ce qui leur était arrivé. Cela a laissé derrière elles des blessures et de graves fardeaux pour les victimes et leurs familles.

Les victimes ont franchi de nombreuses étapes courageuses avant de pouvoir briser les différents cercles de silence. Le fait qu'elles y soient parvenues mérite d'être salué. Elles ont mis à nu les structures de la violence et initié des processus de réévaluation institutionnelle. Ce n'est qu'au moyen d'une réévaluation structurelle, de mesures d'aide, de la prévention et d'un public informé que ces cycles de violence sexualisée pourront être brisés et que les jeunes et les personnes ayant besoin d'aide pourront être protégés.

1 Ce texte a été écrit après une conférence donnée lors d'une réunion de personnes concernées et de représentants de l'Ordre rédemptoriste à Cologne en avril 2015. Je remercie Annette Haardt-Becker et Günter Niehüser pour leurs commentaires utiles sur le texte.

2 L'auteur est consultant en traumatologie et indépendant dans la réévaluation ainsi que la prévention de la violence sexualisée et le développement de concepts de protection. Il a travaillé neuf ans dans un centre de conseil à Berlin et il est un des interlocuteurs désignés pour les questions de violence sexuelle au sein de la région allemande des Jésuites.

3 Dans une école en 1981, il y a eu une lettre d'étudiants se plaignant à l'administration de l'école au sujet du chef spirituel de la pastorale des jeunes. Bien qu'elle ne mentionne pas explicitement l'agression sexuelle, elle fait état des problèmes dans l'éducation sexuelle du directeur spirituel, dans la façon dont les relations sont formées, et pour les jeunes homosexuels. Une copie a été envoyée à la direction de l'ordre, à l'association fédérale du travail de jeunesse correspondant et à la représentation des parents (voir documentation Coin de table, p. 106).

4 Les directives d'action pour la prévention et l'intervention sont énumérées ci-dessous dans les références.

LITTERATURE

Compte-rendus

Bintig, Arnfried: Grenzverletzungen im AKO Pro Scouting am Aloisiuskolleg Bonn – Bad Godesberg. März 2013. Internet-Link (aufgerufen am 12.07.2015):

http://www.aloisiuskolleg.de/images/schulnachrichten/0_B-Bericht_final_2013-06-03_nach_Vgl.pdf

Eckiger Tisch: Dokumentation - Bemühungen von Opfern sexualisierter Gewalt an deutschen Jesuitenschulen um Aufklärung, Hilfe und Genugtuung. Eine Dokumentation aus der Perspektive der Betroffenen. September, 2010. Link: (aufgerufen am 12.07.2015)

http://www.eckiger-tisch.de/wp-content/uploads/2011/06/Dokumentation_ECKIGERTISCH_September-2010.pdf

Merzbach, Hermann-Josef (Beauftragter des Ordens der Redemptoristen zur Untersuchung sexuellen Missbrauchs Minderjähriger): 2. Zwischenbericht (Stand der Ermittlungen: 30.8.2011). Link (aufgerufen am 12.07.2015): <http://www.missbrauchsoffer-josephinumredemptoristen.de/ich-bin-nicht-verj%C3%A4hrt/>

Zinsmeister, Julia; Ladenburger, Petra; Mitlacher, Inge: Schwere Grenzverletzungen zum Nachteil von Kindern und Jugendlichen im Aloisiuskolleg Bonn - Bad Godesberg. Abschlussbericht zur Untersuchung im Auftrag der Deutschen Provinz der Jesuiten. Februar 2011. Link (aufgerufen am 12.07.2015): <http://www.aloisiuskolleg.de/download/2011-02-Abschlussbericht-AKO-Zinsmeister.pdf>

Weitere Literatur zur Aufarbeitung ist zu finden auf der Homepage des Unabhängigen Beauftragten für Fragen des sexuellen Kindesmissbrauchs der Bundesregierung (aufgerufen am 12.07.2015):

<http://beauftragter-missbrauch.de/aufarbeitung/aufarbeitung-in-deutschland/>

Personnes de contact responsables du thème de la violence sexualisée dans les institutions catholiques

Personnes de contact diocésaines désignées :

http://www.dbk.de/fileadmin/redaktion/diverse_downloads/Dossiers/BeauftragteBistuemer-Missbrauch.pdf

Personnes de contact déléguées des ordres (consulté le 12/07/2015) :

http://www.orden.de/dokumente/ordensbeauftragte_missbrauch2.pdf

Directives pour l'intervention et la prévention dans les institutions catholiques

Directives de la Conférence épiscopale allemande (consulté le 12.07.2015) :

http://www.dbk.de/fileadmin/redaktion/diverse_downloads/presse_2012/2013-151a-Uebersetzung-Leitlinien_Rahmenordnung-Praevention_Leitlinien.pdf

Directives de la Conférence allemande des supérieurs des ordres religieux (consulté le 12.07.2015) :

http://www.orden.de/dokumente/leitlinien_zum_umgang_mit_sexuellem_missbrauch_neufassung_dok_mv_2014_ueberarb_.pdf